

## COMMISSION AD HOC

La commission Ad Hoc a été instituée par le document CPC/89/4 du 1er août 1989, intitulé " Organisation des Travaux ", texte adopté par la Conférence à sa 4ème séance plénière, le 1er août 1989, qui stipule dans son paragraphe 2b ce qui suit :

*" Une commission, appelée Commission Ad Hoc, examinera les questions concernant la réalisation de la réconciliation nationale et la création d'une autorité provisoire quadripartite sous la direction du prince Norodom Sihanouk; elle sera notamment responsable de l'organisation, dans un délai raisonnable, d'élections libres sous contrôle international. Cette commission sera composée des quatre parties cambodgiennes et des co-présidents de la Conférence. Les co-Présidents pourront, en consultation avec les parties cambodgiennes, inviter tout membre de la Conférence dont la présence serait jugée nécessaire à se joindre à la commission."*

La Commission Ad Hoc a été présidée par S.E.M Claude Martin ( France ) et S.E.M Nana S. Sutresna ( Indonésie ).

La Commission Ad Hoc a tenu 7 séances de travail du 3 au 22 Aout 1989.

A la séance tenue le 4 aout, le co-Président français a fait des suggestions afin de faciliter la réflexion, pour la mise en place d'une Autorité Provisoire Quadripartite sous la présidence de Son Altesse Royale le prince Norodom Sihanouk, Autorité qui aura la charge de " *direction des affaires du Cambodge pour tout ce qui concerne les grandes orientations de la politique nationale, la réconciliation nationale, les élections, et la création des conditions de préparation et d'organisation de ces élections.*" Cette Autorité " assure la représentation du Cambodge, pour tout ce qui concerne l'application de l'accord. Elle représente le Cambodge dans les relations internationales".

*" Cette Haute Autorité Quadripartite dispose, pour l'exécution de sa tâche d'un Gouvernement, d'une Administration, chargé des affaires courantes "*

Des différentes discussions qui ont eu lieu deux formules sont à relever :

1 - un Conseil Suprême de la Réconciliation Nationale, proposition faite par la partie de la République Populaire du Kampuchea lors des discussions à Fère-en-Tardenois et repris par le représentant de M. Hun Sen. Ce Conseil Suprême de la Réconciliation Nationale est présidé par S.A.R le prince Norodom Sihanouk, composé des 4 parties cambodgiennes et dont la tâche est concentré sur les élections et la rédaction d'une Constitution.

Les deux Etats co-existent : le Gouvernement de Coalition du Kampuchea Démocratique et le Gouvernement actuel de Phnom Penh. Ce conseil n'a aucune autorité sur les deux Etats, ne s'occupe pas des affaires actuelles du Cambodge, ni de la préparation des élections qui est à la charge du Gouvernement de l'Etat du Cambodge ( Gouvernement de Phnom Penh ).

2 - un Gouvernement Provisoire Quadripartite, proposé par S.A.R le prince Norodom Sihanouk, au nom de la Résistance Nationale Cambodgienne.

TRANCHARD BUT

Son Altesse Royale le prince Norodom Sihanouk, lors de la séance élargie du 4 août 1989, a fait appel à la réconciliation nationale, surtout aux deux principaux belligérants, le parti du Kampuchea Démocratique et le Parti de la République Populaire du Kampuchea, dont les positions sont tellement éloignées " *qu'il faut les supplier de se rapprocher* ". " *Quant à la parti de S.E. Son Sann, il peut apporter sa contribution à la guérison en se joignant à moi et aux co-Présidents pour supplier le parti du Kampuchea Démocratique et le parti de la République Populaire du Kampuchea, de penser aux souffrances et humiliations de notre peuple, d'être raisonnables, de ne pas être intransigeants, d'accepter une solution du juste milieu* ".

Son Altesse Royale le prince a proposé la solution suivante :

- Un Gouvernement provisoire quadripartite,
- Une Administration quadripartite avec introduction progressive, " *à dose homéopathique* ", mais régulière, des cadres, techniciens, d'administrateurs etc..., sihanoukistes, son sanniens et khmers rouges,
- Une Armée quadripartite,
- Une disparition ipso facto de l'Etat du Cambodge et du Gouvernement de Coalition du Kampuchea Démocratique.

" *Le quadripartisme est la seule condition pour éviter une guerre civile* ".  
" *L'armée vietnamienne, une des plus fortes du monde, depuis 10 ans, n'a pas réussi à affaiblir l'armée des khmers rouges. Si vous rejetez l'armée des khmers rouges, vous ne résoudrez rien du tout, vous créerez les conditions pour une guerre civile* ".

Aux appels faits par le représentant du Front National de Libération du Peuple Khmer et de celui du parti du Kampuchea Démocratique, pour un examen de cette proposition princière, au cours de la troisième séance, du 7 août 1989, le représentant du parti de la République Populaire du Kampuchea ( Gouvernement de Phnom Penh ) a présenté sa proposition d'une autorité provisoire, chargée des élections générales et qui appelle à l'élimination définitive du régime de génocide et la traduction en justice des principaux coupables.

A la cinquième séance du 11 août 1989, sur invitation des deux co-Président, S.A.R le prince Norodom Sihanouk, a participé, pour la deuxième fois, à la réunion et à laquelle ont été invitées les délégations des Etats suivants : Chine, Etats Unis d'Amérique, Royaume Uni, Thaïlande, Union des Républiques Socialistes Soviétiques et Vietnam.

Son Altesse Royale a cité un article du New York Times en date du 5 août 1989, de M. Douglas PIKE, d'après lequel :

" *Le Cambodge a besoin d'une nouvelle structure gouvernementale acceptée par tous*"... " *les khmers rouges d'aujourd'hui ne sont pas les khmers rouges des années 70; près de 80% des forces de Phnom Penh sont des anciens khmers rouges, dont Hun Sen...Donc le Cambodge n'est pas tellement menacé par le retour des khmers rouges bien qu'ils continuent de représenter une menace potentielle pour la paix et la stabilité; la plus grande menace est la possibilité d'une anarchie qui pourrait être l'origine d'un nouveau régime Pol Pot...Nous devons éviter de faire un mariage forcé entre Hun Sen et Sihanouk, en excluant les khmers rouges, ce qui pourrait être à l'origine d'une guerre civile; et nous devons éviter la séduction d'une décision rapide d'une conférence internationale qui s'autoféliciterait. Il faut éviter de semer la semence d'une guerre prochaine* ".

CONFÉRENCE DE PARIS  
SUR LE CAMBODGE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Le prince Norodom Sihanouk a conclu que seule sa proposition, un quadripartisme égalitaire, n'exclu ni les khmers rouges, ni Hun Sen et " *je ne veux pas de guerre civile* ". " *Les khmers rouges offrent des garanties sérieuses : un MIC de l'ONU puissant, une Peace Keeping Forces* ". " *Je demande que le MIC de l'ONU et le Peace Keeping Forces ( 10.000 hommes ) restent au Cambodge 5 ans renouvelable* ". " *Les khmers rouges demandent qu'on désarme toutes les quatre factions ou, autre solution, la réduction des armées à 10.000 hommes pour chaque parti* ".

"*Pourquoi ne pas les mettre au pied du mur et les forcer à faire ce qu'ils ont promis de faire ?* ".

" *Si le Vietnam, si la faction de M. Hun Sen craigne le retour de Pol Pot au pouvoir, il ne faut pas les encourager à rêver de reprendre le pouvoir, faute d'un contrôle international sérieux, qui vient de l'ONU ( 10.000 contrôleurs ), désarmement des khmers rouges. Pol Pot ne peut pas reprendre le pouvoir sans armes* ".

Le prince Norodom Sihanouk propose :

- la disparition simultanée du GCKD et de la RPK
- le rétablissement de l'amitié entre un Cambodge souverain et le Vietnam car tout deux, nous avons de lourdes pertes dans cette guerre, mais " *il faut que le Vietnam nous rende notre Indépendance* ".

- une élection générale libre sous contrôle de l'ONU, mais en attendant, il faut qu'on s'unisse au sein d'un Gouvernement, qui ira à l'ONU représenter le Cambodge, Gouvernement qui sera quadripartite et égalitaire.

- une durée d'un an pour préparer les élections car il faut recenser la population du Cambodge, qui est cambodgien et qui est vietnamien ".

A cette proposition, le représentant de M. Hun Sen a réitéré sa proposition de formation d'une autorité provisoire quadripartite chargée simplement de l'organisation des élections générales tout en gardant en place le gouvernement actuel de Phnom Penh, qui, lui, ne sera ni quadripartite, ni tripartite, ni même bipartite. En réponse à une question du représentant de l'URSS, lors de la séance élargie, le représentant de M. Hun Sen a dit " *de la façon la plus nette qu'il n'envisageait pas de voir le gouvernement se partager en quatre factions égales, que ce partage de responsabilités devrait se concentrer, en ce qui concerne les 4 factions, sur le problème des élections et dans une structure extérieure au gouvernement* ".

A la séance du 21 août un non papier de la co-Présidence a été présenté à la commission, dans le but de débloquer la situation, mais sans résultat.

Les co-Présidents ont conclu, septième séance du 22 août, que les propositions soumises à la commission ad-hoc n'avaient pas recueilli l'appui nécessaire pour conduire à un accord sur la question de la création d'une Autorité Provisoire Quadripartite.

## DEUXIEME COMMISSION

La Deuxième Commission, dont le mandat est régi par le paragraphe 2 alinéa aii du document CPC/89/4 du 1er août 1989 portant " ORGANISATION DES TRAVAUX ", a tenu 21 séances de travail, du 2 au 25 août 1989.

La présidence a été assurée conjointement par :

- M. Dato' Zainal Abidin Ibrahim ( Malaisie )
- M. Soulivong Phrasitthideth ( Laos )

Rapporteur : M. Hervé Dejean de la Batie ( France )

Une phase initiale de discussion a porté sur l'étendue du mandat et la définition des responsabilités des Etats participants.

Trois documents ont été soumis lors des 2ème, 3ème et 4ème séance dont :

a - document CPC/89/C 2/L 1 du 2 août de la délégation française.

Le document comporte deux rubriques, une concernant les engagements des parties cambodgiennes à défendre la souveraineté, l'indépendance, la neutralité, l'unité et l'intégrité territoriale du Cambodge, le respect des droits fondamentaux de la personne humaine et la non participation à des alliances militaires, et une autre, la déclaration de reconnaissance de cette souveraineté, de l'indépendance, de la neutralité, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Cambodge par les Etats participants à la Conférence et les engagements de ces Etats de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures du Cambodge.

b - document CPC/89/COM 1 du 29 juillet 1989 de la Résistance Nationale Cambodgienne.

Ce document comporte :

- un mémorandum portant le rôle capital du Mécanisme International de Contrôle dans le cadre d'une solution politique globale du " problème du Kampuchea " ;
- les principes généraux pour un projet de Constitution du Cambodge après la libération;
- le Statut provisoire du Cambodge;
- Points de vue des 3 parties de la RNC sur la nouvelle version du mémorandum de la France.

c - document CPC/89/COM 3 du 31 juillet 89 de la délégation de M. Hun Sen comportant notamment :

- une déclaration de l'Assemblée Nationale Cambodgienne sur la neutralité du Cambodge;
- déclaration sur le retrait des troupes vietnamiennes;
- protocole sur le cessez le feu
- projet de règlement du problème du Cambodge ( présenté conjointement par l'Etat du Cambodge, la République Démocratique Populaire du Laos, et la République Socialiste du Vietnam ).

Des études de ces documents et à la lumière des débats, consultations, suggestions etc... un non papier a été préparé par la co-présidence et soumis à la commission lors de sa 6ème séance, le 8 août, comme document de travail.

Ce document comporte 5 paragraphes essentiels dont :

- 1 / Engagement des Etats participants à la Conférence
- 2 / Appel du Cambodge et des Etats Participants à la Conférence aux autres Etats
- 3 / Engagement des parties cambodgiennes
- 4 / Engagement pendant la période de transition
- 5 / En cas de violation ou de menace de violation

De la 8ème à la 12ème séance, les débats ont porté sur ce même document. Divers points ont été examinés, dont plusieurs en désaccords :

a / le rôle de l'ONU et de son Conseil de Sécurité en cas de violation des engagements, demandé par la RNC et non accepté par la délégation de M. Hun Sen, refus appuyé par celles du Laos, du Vietnam et de l'URSS.

b / les délégations de la RNC demandent que la mission de contrôle soit confiée à un MIC de l'ONU tandis que la délégation de M. Hun Sen ainsi que celles du Laos, du Vietnam et de l'URSS refusent catégoriquement ce contrôle onusien.

c / les délégations de la RNC demandent que soit remplacé le terme "génocide" par la formule "politiques et pratiques dans le passé récent" qu'a utilisé le communiqué conjoint sino-russe, soit par "politiques et pratiques universellement condamnées dans le passé récent" formule de l'ONU; celle de la République Socialiste du Vietnam, soutenue par celle du Laos et de la délégation de M. Hun Sen insiste pour garder le mot "génocide".

d / la RNC demande d'ajouter "s'abstenir d'introduire ou de maintenir au Cambodge des forces ou du personnel militaire étrangers, y compris les colons vietnamiens illégalement installés au Cambodge depuis 1979" aux accords, proposition que refusent catégoriquement les délégations de M. Hun Sen, du Laos et du Vietnam.

Suite aux différences de points de vue, les délégations de la Résistance Nationale Cambodgienne, ont présenté le 10 août une contre proposition, document CPC/89/COM/5 du 10 août 89. La contre proposition de la RNC, outre sa proclamation de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité nationale, de la neutralité et du non alignement du Cambodge, dans son paragraphe 3, s'interdit "de participer à toute alliance militaire ou autre et de permettre l'introduction, le stationnement ou le maintien sur son territoire, de forces ou de personnels militaires étrangers, sous quelque forme que ce soit y compris les colons vietnamiens illégalement installés au Cambodge depuis 1979, et l'établissement de bases militaires étrangères au Cambodge".

Son article 7 appelle à "développer et renforcer la réconciliation et l'union nationale", tandis que son article 8 consacre son engagement à "respecter et observer le cessez le feu entrant en vigueur dans le cadre d'une solution globale, après la formation d'un gouvernement quadripartite provisoire présidé par S.A.R. Samdech Norodom Sihanouk et la mise en place du MIC de l'ONU et de la Force de Maintien de la Paix de l'ONU au Cambodge".

La délégation de M. Hun Sen refuse catégoriquement de considérer cette contre proposition comme document de base.

CONFÉRENCE DE PARIS  
SUR LE CAMBODGE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

A la fin de la 12ème séance les désaccords sont toujours restés au point mort, à savoir :

a - l'insistance de la délégation de la République Socialiste du Vietnam, soutenue par celle du Laos et celle de M. Hun Sen, à faire figurer dans le texte des accords la condamnation du génocide et de ses auteurs. Sur ce point, par sa proposition (document CPC/89/CA/L.1 datée du 7 août 1989), adressée au secrétariat la délégation de M. Hun Sen, a été très claire, mentionnant que:

" ...

*... Les parties cambodgiennes sont convenues des mesures suivantes :*

*1 . La future Constitution du Cambodge devra comprendre des dispositions condamnant le régime de génocide au Cambodge et prévoyant des mesures pour l'élimination définitive de ce régime et de son influence sur la vie politique, économique, culturelle et sociale du Cambodge.*

*2 . Les organisations politiques du régime de génocide sont considérées comme illégales et doivent être dissoutes.*

*3 . Les forces armées polpotistes seront démantelées.*

*4 . Il sera mis fin immédiatement, totalement et définitivement à toute forme d'aide militaire aux polpotistes.*

*5 . Les dépôts et les caches d'armes et munitions des polpotistes seront confisqués.*

*6 . Ceux des polpotistes principaux coupables de génocide seront traduits en justice et chatiés.*

*7 . Les cambodgiens qui se sont trompés ou qui ont été obligés par la force à suivre les polpotistes seront autorisés à jouir des droits civiques après avoir remis leurs armes et s'être publiquement dissociés de leurs organisations politiques et militaires.*

*8 . Il sera mis fin à la mainmise et au contrôle des polpotistes sur les camps de réfugiés cambodgiens....."*

Cette condamnation a été réitérée dans la contre proposition de la même délégation sous le n° CPC/89/COM 7 du 21 août, en sa 2ème variante, soumis à la commission.

b - refus du rôle de l'ONU dans le Mécanisme International de Contrôle (MIC), refus des discussions sur les colons vietnamiens, refus de la mise sur pied d'un Gouvernement quadripartite, de la part de la délégation de M. Hun Sen.

La délégation de M. Khieu Samphan, au sujet des colons vietnamiens, a fait circuler un document ( CPC/89/C3/COM/6 ) en date du 16 août, dénonçant le caractère illégal de ces colons, installés au Cambodge depuis 1979, en violation de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la



គណបក្ស ប្រជាធិបតេយ្យ សេរីនិយម ព្រះពុទ្ធសាសនា

BUDDHIST LIBERAL DEMOCRATIC PARTY  
PARTI DEMOCRATIQUE LIBERAL BOUDDHIQUE

Délégation de S. Exc. M. SON SANN

S. Exc. M. SON SANN

Président du FNLPK et  
Premier ministre du  
gouvernement de  
coalition du Kampuchea  
démocratique (GCKD)

M. IENG MOULY

Secrétaire général du  
comité exécutif du FNLPK

Général THACH RENG

Conseiller du président  
du FNLPK

M. SON SOUBERT

Sous-délégué du comité  
exécutif du FNLPK chargé  
des affaires extérieures

Général CHUM CHHEANG

Chef d'état-major général  
du FNLPK

M. SIENG LAPRESSE

Ambassadeur du FNLPK,  
représentant permanent  
à l'ONU et chef du bureau  
d'information du FNLPK aux  
Etats-Unis d'Amérique

M. CHEA BUN NY

Chef du bureau  
d'information du FNLPK en  
Grande-Bretagne et  
représentant permanent du  
Kampuchea démocratique  
auprès de l'Organisation  
maritime internationale à  
Londres

M. MEAS CHAN LEAP

Chef du bureau  
d'information du FNLPK au  
Japon

Mme S. SUON KASET	Assistant du Premier ministre pour l'information et ambassadeur du FNLPK auprès de l'UNESCO
M. PENN THOL	Sous-chef du bureau d'information du FNLPK au Japon
M. LAO MONG HAY	Directeur de l'Institut d'administration publique
M. OM RITHI	Chef du bureau d'information du FNLPK à Paris
M. ENG THAY SAN	Conseiller du bureau d'information du FNLPK à Paris
M. TRANCHARD BUT	Premier assistant du chef du bureau d'information du FNLPK en France
M. KOL NOK	Chef du bureau d'information du FNLPK au Canada
M. CHAU YAN PHOU	Sous-chef du bureau d'information du FNLPK en Belgique
M. KEAT SUKUN	Chef du bureau d'information du FNLPK en Australie



M. POL HAM	Rédacteur en chef de la "Voix Khmer"
M. HOUSSIN ABDOUL	Assistant du Premier ministre pour les affaires islamiques
M. UNG BUN PHEAV	Membre du bureau d'information du FNLPK en France
M. SENG CHEN AN	Membre du bureau d'information du FNLPK à Toulouse

Délégation de S. A. R. le Prince NORODOM SIHANOUK

S. A. R. le Prince NORODOM SIHANOUK	Président du FUNCINPEC, commandant suprême de l'ANS
S. A. R. le Lieutenant-Général Prince NORODOM RANARIDDH	Représentant personnel de Samdech Norodom Sihanouk au Cambodge et en Asie, commandant en chef de l'ANS et président du FUNCINPEC-Cambodge
S. A. R. le Major-Général Prince NORODOM CHAKRAPONG	Représentant de l'ANS
M. KHEK VANDY	
M. KHEK SYSODA	Ambassadeur itinérant
M. KHEK LERANG	Directeur du cabinet de Samdech Norodom Sihanouk
M. René VANHON	Ambassadeur en Yougoslavie

SECRET  
LE 21/05/75  
BUREAU CENTRAL

8.8.80 /

S. A. le Prince SISOWATH SIRIRATH	Ambassadeur à l'ONU
M. CHAK SARIK	Conseiller de S. A. R. Norodom Ranariddh, chargé de relations avec les autres parties cambodgiennes
M. TRUONG MEALY	Membre du groupe de travail de la RNC, responsable des questions des réfugiés
Brigadier-Général CHHIM SEAK LENG	Représentant de la population du site B, responsable des questions des réfugiés
M. KEO PUTH RASMEY	Membre du bureau de Bangkok, chargé des affaires étrangères, membre du groupe de travail inter-cambodgien et RNC
M. EK SEREYWATH	Membre du bureau de Bangkok, chargé des relations avec la presse
Mme SUM NIPHA	Président du FUNCINPEC-France
Mme SOPHEAP SAN NARD	Président du FUNCINPEC-Belgique
M. PEN DARETH	Président du FUNCINPEC-Pays-Bas
M. SUOS VANTHA	Président du FUNCINPEC-RFA
M. POL CHHOM	Président du FUNCINPEC-Autriche
M. THEAM BUN SRUN	Président du FUNCINPEC-Australie

CONFÉRENCE DE PARIS  
SUR LE CAMBODGE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

M. SUOR SRUN	Président du FUNCINPEC-Hong Kong
M. NADY TAN	Président du FUNCINPEC-USA (côte-ouest)
M. HUON DE MONTEIRO	Président du FUNCINPEC-USA (côte-est)
M. LAZAR MAOSAN	Président du FUNCINPEC-Suisse
M. PRAK THAI CHENG	Président du FUNCINPEC-Japon
M. MEN CHAN	Président du FUNCINPEC-Canada (1)
M. NEOU KANOUN	Président du FUNCINPEC-Grande-Bretagne
M. OUNG THIM	Président du FUNCINPEC-Canada (2)
M. HANG SAMEN	Président du FUNCINPEC-Italie
M. ISMAEL OSMAN	Président du FUNCINPEC-Malaisie
M. SIT ZAKARIA	Président du FUNCINPEC-Khmer Islam de France
M. MEASKETH CAIMIRANE	Premier représentant du premier vice-président du FUNCINPEC
M. SAM RAINGSI	Deuxième représentant du premier vice-président du FUNCINPEC
M. CHEA SORPHORN	Représentant de S. A. R. la Princesse deuxième vice-président du FUNCINPEC et secrétaire général p.i. du FUNCINPEC

CONFÉRENCE DE PARIS  
SUR LE CAMBODGE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Délégation de S. Exc. M. KHIEU SAMPHAN

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| S. Exc. M. KHIEU SAMPHAN | Vice-président du<br>Kampuchea démocratique,<br>chargé des affaires<br>étrangères   |
| M. THIOUNN PRASITH       | Ambassadeur extraordinaire<br>et plénipotentiaire,<br>représentant permanent<br>du Kampuchea démocratique<br>auprès des Nations Unies à<br>New York |
| M. OK SAKUN              | Ambassadeur extraordinaire<br>et plénipotentiaire,<br>délégué permanent du<br>Kampuchea démocratique<br>auprès de l'UNESCO                          |
| M. CHAN YOURAN           | Ambassadeur extraordinaire<br>et plénipotentiaire<br>du Kampuchea démocratique<br>auprès de la République<br>populaire de Chine                     |
| M. HING UN               | Ambassadeur extraordinaire<br>et plénipotentiaire<br>du Kampuchea démocratique<br>auprès de la République<br>du Sénégal                             |
| M. IN SOPHEAP            | Ambassadeur extraordinaire<br>et plénipotentiaire du<br>Kampuchea démocratique<br>auprès de la République<br>arabe d'Egypte                         |
| M. NGO HAC TEAM          | Ambassadeur extraordinaire<br>et plénipotentiaire<br>du Kampuchea démocratique<br>auprès de l'Office des<br>Nations Unies à Genève                  |

M. KOR BUN HENG	Secrétaire général adjoint au ministère des affaires étrangères
M. CHAU TEARY	Ministre-conseiller à la délégation permanente du Kampuchea démocratique auprès de l'UNESCO
M. TEP KHUNNAL	Conseiller à la mission permanente du Kampuchea démocratique auprès des Nations Unies à New York
Mme POC MONA	Conseiller à la mission permanente du Kampuchea démocratique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Mme KHO VANI	Conseiller à la délégation permanente du Kampuchea démocratique auprès de l'UNESCO
Mme POC YANINE	Premier secrétaire à la délégation permanente du Kampuchea démocratique auprès de l'UNESCO
M. CHHUON SIKHORN	Secrétaire du bureau du vice-président du Kampuchea démocratique chargé des affaires étrangères
M. YIM PHANN	Troisième secrétaire à la délégation permanente du Kampuchea démocratique auprès de l'UNESCO
M. KHIEU THINN	Secrétaire du bureau du vice-président du Kampuchea démocratique chargé des affaires étrangères

CONFÉRENCE DE PARIS  
SUR LE CAMBODGE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

M. MEAS CHEY

Secrétaire du bureau du  
vice-président du  
Kampuchea démocratique  
chargé des affaires  
étrangères

M. SOK ROEUN

Secrétaire du bureau du  
vice-président du  
Kampuchea démocratique  
chargé des affaires  
étrangères

Délégation de S. Exc. M. HUN SEN

S. Exc. M. HUN SEN

Président du conseil des  
ministres et ministre des  
affaires étrangères

Mr. HOR NAM HONG

Ministre

M. DITH MUNTY

Premier vice-ministre  
des affaires étrangères

M. CHEM SNGOUN

Vice-ministre de la  
justice

M. CHAM PRASIDH

Vice-ministre du cabinet  
de la présidence du  
conseil des ministres

M. SOK AN

Vice-ministre des  
affaires étrangères

M. UCH KIM AN

Directeur du département  
de politique générale du  
ministère des affaires  
étrangères

M. CHUM BUN RONG

Directeur

M. OUNG SEAN

Ambassadeur du Cambodge  
à Prague

M. CHAN LEKHA

Conseiller à l'ambassade  
du Cambodge à Moscou

M. HO SITTHI	Secrétaire particulier du Premier ministre
M. YI DAN	Secrétaire particulier du ministre des affaires étrangères
M. IN MAY	Premier secrétaire à l'ambassade du Cambodge à Moscou
M. CHAN EAN	Cadre du ministère des affaires étrangères
M. MAK SAM OL	Cadre du ministère des affaires étrangères
M. HENG SAVOEUN	Cadre du ministère des affaires étrangères
M. TAING SAREN	Cadre du ministère des affaires étrangères
M. OM YEN TIENG	Rédacteur en chef adjoint du journal "Pracheachon"
M. KEM GUNAWADH	Reporter et cameraman de la Télévision du Cambodge
M. SUON RACHANA	Reporter de "SPK"
M. LIM VADHANA	Docteur en médecine